



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
8 mars 2022**

22-03-23

22-03-24

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance ordinaire du 8 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 mars 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller David Pharand est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand, madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022
5. CPTAQ – Coop Ste-Marthe, désistement de la municipalité à la demande d'autorisation
6. Combinaison des camions incendie 509 et 809 – Autorisation d'achats
7. Balayage de rues – Attribution d'un contrat
8. Demande d'aide financière à la députée de Soulanges – PPA pour des fins de voirie
9. CACVS – Programme d'innovation culturelle et numérique (PICN) – Dépôt d'un projet pour un financement
10. Dossier de la Cour supérieure no 760-17-005991-214 – Substitution d'avocats
11. Correspondance
12. Questions de l'assistance
13. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2022-02-08/2022-01-31 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 143 826,14 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 53 402,96 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 27 838,10 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 499,64 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 236 196,47 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022

Il est proposé

22-03-25

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CPTAQ – COOP STE-MARTHE, DÉSISTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À LA DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement et l'aliénation d'une partie des lots 2 397 378, 2 643 211 et 4 053 698;

ATTENDU QUE le 25 août 2021, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) émettait une décision défavorable à ladite demande (dossier 429226);

ATTENDU QUE le 25 novembre 2021, une demande de révision du dossier a été déposée par la municipalité;

ATTENDU QU'après réévaluation du dossier, la municipalité souhaite se désister de la demande de révision du 25 novembre 2021 concernant la décision rendue par la CPTAQ le 25 août 2021 (dossier 429226);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-03-26

DE SE DÉSISTER de la demande de révision du 25 novembre 2021 concernant la décision dans le dossier 429226 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COMBINAISON DES CAMIONS INCENDIE 509 ET 809 – AUTORISATION D'ACHATS

ATTENDU QUE la résolution no 21-04-49 a attribué un contrat pour la fourniture d'une unité de secours multifonctionnelle (camion 809) qui sera livrée ultérieurement en 2022;

ATTENDU QUE les caractéristiques du nouveau camion 809 ont été prévues afin de permettre une combinaison à plus ou moins brève échéance des camions 509 et 809;

ATTENDU QUE cette combinaison des camions 509 et 809 aurait pu se réaliser sur une certaine période allant de quelques mois à quelques années afin d'ajouter les caractéristiques manquantes au nouveau camion 809 pour lui conférer pleinement le caractère polyvalent et multifonctionnel souhaité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE le conseil a déjà convenu que le retrait du camion 509 parmi la flotte des véhicules incendie au moment de la réception du nouveau camion 809 s'avérait la meilleure option;

ATTENDU QUE Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV Vaudreuil-Soulanges) a signifié son intérêt pour l'achat du camion 509 et en prendra livraison au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE procédant ainsi, la municipalité ne fait que devancer des dépenses qui auraient été les mêmes mais étalées dans le temps;

ATTENDU QUE le montant qui sera perçu à court terme de la vente du camion 509 permet d'obtenir un impact financier sans conséquence pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-03-27

D'AUTORISER les achats et modifications permettant au nouveau camion 809 présentement en cours de construction de pouvoir être optimal dès sa mise en service et selon les usages qui avaient été initialement prévus de lui conférer tout en permettant le retrait immédiat du camion 509;

QUE ces dépenses nécessaires soient réparties comme suit :

- Casiers (20) en caserne pour un montant de 4 500 \$;
- Groupe électrogène sur camion pour un montant de 10 000 \$;
- Éclairage de scène sur camion pour un montant de 13 500 \$;
- Aménagement / ajustements / installation sur camion pour un montant de 10 800 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

BALAYAGE DE RUES – ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE le contrat actuel est échu et qu'un appel d'offres sur invitations a été lancé afin de conclure un nouveau contrat pour une période d'un an concernant le balayage de rue;

ATTENDU QUE deux entrepreneurs ont été invités à soumissionner et qu'un seul a déposé une offre: Transport Yves Dupras inc. à 125\$ / heure, taxes en sus;

ATTENDU QUE la soumission correspond à la marge qui était estimée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-03-28

D'ACCORDER le contrat des travaux de balayage des rues municipales, saison 2022, à Transport Yves Dupras inc.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES – PPA POUR DES FINS DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe, malgré sa population d'à peine plus de 1 000 habitants, est la troisième plus vaste en superficie de territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et possède par conséquent un imposant réseau routier municipal de 37,75 km à entretenir;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE les différents programmes d'aide financière pour la voirie locale contribuent à atténuer le fardeau des contribuables qui doivent supporter un réseau routier de plusieurs kilomètres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-03-29

QU'une demande d'aide financière d'une somme de 73 500 \$ pour la réalisation de travaux au montant de 98 000 \$ soit adressée à madame la députée de Soulanges, Marilynne Picard, pour les réparations nécessaires à notre réseau routier municipal, plus précisément sur les chemins Sainte-Marie, (Haut) Saint-Guillaume, Saint-Henri et de la Marmite; sur les montées Saint-Henri, Sainte-Marie, Sainte-Julie, Hodgson, La Puce et Neuve; sur les rues des Loisirs, Steeves, du Moulin, Saint-Denis, Besner, Bertrand, Lavergne et Patrice et afin également d'améliorer la sécurité du réseau. Cette demande s'adressant dans le cadre du PPA-CE.

QU'une autre demande d'aide financière d'une somme de 117 750 \$ pour la réalisation de travaux au montant de 157 000 \$, pour les mêmes routes, soit également adressée à madame la députée de Soulanges, mais cette fois, dans le cadre du PPA-ES.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CACVS – PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN) – DÉPÔT D'UN PROJET POUR UN FINANCEMENT

ATTENDU QUE le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) procède actuellement à un appel de projets dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'innovation culturelle et numérique (PICN);

ATTENDU QUE la municipalité répond aux critères et objectifs de ce fonds et qu'elle souhaite être porteuse d'un projet;

ATTENDU QUE le récit populaire du Trou à Ouellette mérite d'être davantage mis en valeur et se prête bien à un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-03-30

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand à soumettre, pour le bénéfice de la municipalité, la demande d'aide financière préparée à cet effet au Programme d'innovation culturelle et numérique (PICN), édition 2022;

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Bertrand et/ou monsieur le maire François Pleau à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe tout document en lien avec cette demande et son éventuelle acceptation.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DOSSIER DE LA COUR SUPÉRIEURE NO 760-17-005991-214 – SUBSTITUTION D'AVOCATS

ATTENDU QUE la Cour supérieure, dans le dossier no 760-17-005991-214, a émis ordonnance d'injonction interlocutoire le 25 février dernier en faveur de la municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE ce dossier est connexe à l'ensemble des litiges opposant la municipalité au citoyen et l'entreprise propriétaires des lots mentionnés dans l'un ou l'autre des litiges présentement devant les tribunaux et qui sont sous la responsabilité de Dunton Rainville, avocats;

ATTENDU QUE dans ce contexte, Me Pierre Séguin, avocat, qui jusqu'à ce jour a représenté les intérêts de la municipalité dans le dossier no 760-17-005991-214 de la Cour supérieure, recommande de procéder à la substitution d'avocats afin que Dunton Rainville, avocats puisse procéder à la suite de son mandat en considérant l'ensemble de tous les dossiers.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

22-03-31

D'AUTORISER la substitution d'avocats tel que décrit au préambule de la présente résolution.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 13,

Il est proposé

22-03-32

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général

